J. BOUCHOTTE,

EX-MINISTRE DE LA GUERRE,

A SES CONCITOYENS.

C'est envain que le citoyen Courtois a prétendu m'inculper dans le rapport qu'il a fait sur les papiers trouvés chez Robespierre ; un instant de réflexion suffira pour démontrer qu'il s'est trompé.

Extrait du Rapport du citoyen Courtois, pages 14 et 15.

Organisation d'indiscipline dans les armées, par Robespierre, prouvée entr'autres, par une lettre de l'ex-ministre Bouchotte à ce dernier, dans laquelle il avoue, comme chargé par les comités de l'envoi des journaux, avoir fait passer dans les armées la feuille du Père Duchêne, le Journal des Hommes Libres, le Journal Universel..... Le but de cet envoi, disoit-il, étoit d'em-

pêcher les soldats de s'engouer des généraux, c'est-à-dire, pour parler sans parabole, que le but étoit de les relever du serment d'obéissance ; la lettre de Bouchotte est soutenue en effet par l'arrêté du comité de salut public, relatif aux Journaux......

OBSERVATIONS.

Ma lettre à Robespierre est du 5 Prairial ; je répondois à des objections qu'il m'avoit fait. Il suffit même de jeter un coup-d'œil sur la lettre qui sert de base au raisonnement du citoyen Courtois, telle qu'il l'a rapportée, pages 125 et 126 de son travail ; pour se convaincre que cette intelligence qu'il veut établir entre moi et Robespierre ; pour l'envoi des Journaux, est sans fondement. La lettre dit *que c'est après le* 31 *Mai et pour remplir les intentions du comité, que les Journaux ont été envoyés ;* il n'y a donc pas lieu de me faire concerter cet envoi avec Robespierre, qui n'étoit pas alors membre du comité de salut public, et que je ne connoissois que de nom à cette époque.

Le citoyen Courtois censure le passage où

il est dit que le but étoit d'empêcher les soldats de s'engouer des généraux ; mais en rapprochant cette idée de l'*époque du 31 Mai*, *tems où elle se rapporte, ainsi que la lettre citée par le citoyen Courtois le témoigne;* il s'ensuit que sa censure et son commentaire tombent à faux ; l'on venoit d'éprouver les trahisons de Dumourier, l'on avoit à craindre celles de Custine et d'autres de sa trempe ; prémunir les soldats contre le danger de s'engouer des hommes qui ne cessoient de faire des reculades, et de laisser envahir le territoire Français par l'ennemi, étoit une chose avantageuse au Peuple. Ce passage, comme je viens de le prouver, n'a aucun rapport à ceux des généraux républicains qui existoient alors ou qui ont été nommés depuis.

Le bon esprit qui n'a cessé de régner dans les armées et auquel les Journaux n'ont pas nui, détruit encore mieux que tout ce que je pourrois dire, les calculs du citoyen Courtois.

Parmi les motifs d'envoi de journaux à nos frères d'armes, il y en a un rapporté dans la lettre et qui a échappé au citoyen

Courtois, car il n'en fait pas mention dans son rapport : *c'est de leur présenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent.*

Le citoyen Courtois m'a compris encore dans ses commentaires, et a cherché à me ridiculiser au sujet d'une pièce intitulée : Mémoire sur la faction Fabre d'Eglantine, qu'il attribue à Robespierre, et où ce dernier repousse les poursuites d'intrigue que Fabre dirigeoit contre moi. Sans doute qu'il entroit dans les vues de Robespierre d'attaquer Fabre, et il se servoit de tous les moyens qu'il croyoit propres à cela ; je n'ai pas eu connoissance de ce mémoire. Il est un fait, c'est que je n'ai pas répondu aux mille et une attaques qu'on ne manque pas de diriger contre un homme en place, sur-tout en révolution, ni invité qui que ce soit de répondre pour moi. J'ai toujours laissé au public le soin de prononcer sur le genre de plainte et m'en suis rapporté à lui, parce qu'il a intérêt de n'être pas trompé. Je n'ai aucun motif de m'occuper davantage d'une pièce qui ne m'est pas personnelle.

Si le citoyen Courtois, au lieu de conjecturer, dans un tems où l'on n'admet plus

que des faits avec des pièces à l'appui, avoit bien voulu rappeler à la Convention nationale que je suis depuis près de huit mois dans les fers, et que j'attends depuis long-tems une discussion publique et un jugement, sa conduite eût été plus conforme à l'équité et à l'impartialité qui doit caractériser un mandataire du Peuple.

Lettre de J. BOUCHOTTE, ex-Ministre de la Guerre, à ROBESPIERRE, telle qu'elle est rapportée par le citoyen COURTOIS, pages 125 et 126 de son Rapport.

5 Prairial.

Je t'envoie, citoyen, quelques réflexions qui viennent répondre aux objections que tu as pu entendre faire, et qui te mettront à meme de faire connoître qu'elles sont sans fondement lorsqu'il en sera question; nous avons mis la probité à l'ordre du jour, et cependant l'on ne juge pas encore assez les hommes sur leur moralité.

J. BOUCHOTTE.

Réflexions dont il est parlé ci-dessus.

Lorsque je suis arrivé à la guerre, le public se plaignoit qu'on ne se servoit pas de patriotes ; l'on m'a présenté Vincent et plusieurs autres qui avoient été écartés par Beurnonville ; ils furent admis. L'opinion qu'il étoit patriote le fit recevoir, et cette opinion ne se perdit parmi les sans-culottes, que lors de la procédure qu'il a subi. Son exagération et son habitude de parlage éloignoient toute idée qu'il pût concevoir de mauvais desseins ; il étoit peu travailleur, et c'eût été un motif pour l'écarter, sans l'appui que les patriotes lui prêtoient, n'étant pas désabusés sur son compte, et le regardant comme bon citoyen.

Renfermé tout le jour dans mon cabinet, livré à un grand travail, je ne pouvois acquérir par moi-même une opinion sur lui, je ne pouvois qu'avoir celle des patriotes qui ont été induits en erreur sur son compte.

Après le 31 Mai, le comité manifesta l'intention d'envoyer des papiers publics aux armées ; des fonds furent mis à la disposition du conseil, qui en assigna pour cet objet ; la feuille du Père Duchêne, le journal des

Hommes Libres, le journal Universel et plusieurs autres furent envoyés. Le but étoit d'empêcher les soldats de s'engouer des généraux, *et de leur présenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent.* La feuille du Père Duchène sembloit destinée à ce but; les soldats ne virent que les objets transcendans, et ne firent aucune attention à tout ce qui n'étoit pas cela; aussi l'esprit des armées est-il resté bon sans altération. L'on étoit loin de supposer les mauvaises intentions de l'auteur qu'on a découvert et que les patriotes n'ont connu que par la procédure. La feuille étoit généralement accueillie des patriotes; les bataillons, les généraux, les représentans en étoient contens. Ce qui étoit même propre à rassurer, c'est que les représentans près les armées n'auroient pas manqué d'en supprimer la distribution, s'ils avoient reconnu qu'elle produisît un mauvais effet; l'on sent d'après cela que je n'aurois pu ordonner cette suppression sans me mettre beaucoup de personnes à dos, et qu'il m'eût fallu un ordre supérieur pour cela.

La nomination de Ronsin au généralat de l'armée révolutionnaire, ainsi que son état-

major, fut encore l'objet de l'opinion publique ; le comité, pour s'en assurer, envoya la liste aux Jacobins, où ils furent agréés.

C'est donc l'opinion publique qui a consacré l'erreur pour ces trois hommes ; un fonctionnaire dans son cabinet ne peut savoir autrement la valeur des personnes ; il est par là même sujet à être trompé. L'essentiel est de s'assurer de sa moralité, et s'il a été trompé de bonne foi ; les députés qui m'ont proposé pour cette place connoissoient bien ma moralité, tout comme ma répugnance à y venir.

Au château de Ham, le 12 Ventôse, l'an troisième de la République, une, indivisible et démocratique.

J. BOUCHOTTE.

De l'Imprimerie de POUGIN, rue des Pères, nº. 9.